



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 04026

Numéro SIREN : 378 277 263

Nom ou dénomination : SECAC

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2016 sous le numéro de dépôt 16184



1601620301

DATE DEPOT : 2016-02-15  
NUMERO DE DEPOT : 2016R016184  
N° GESTION : 1991B04026  
N° SIREN : 378277263  
DENOMINATION : SECAC  
ADRESSE : 9 rue Georges Berger 75017 Paris  
DATE D'ACTE : 2016/01/15  
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
NATURE D'ACTE : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

PG US-1-16. OG

SECAC

S.A.S au capital de 12 000 euros  
Siège Social : 9 Rue Georges Berger,  
75 017 PARIS

15 FEV. 2016 RCS PARIS B 378 277 263

91B4026

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 15 JANVIER 2016**

Les associés de la SAS SECAC, société par actions simplifiée au capital de 12 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les bureaux de la société GENERATION CONSEIL, 62 Avenue Jean Moulin, Le Carré d'Hort à Béziers (34500), sur convocation du Président par lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur ROBERT RESPLANDY possédant 749 actions en usufruit.
- Monsieur PASCAL RESPLANDY possédant 1 action.
- La S.A.R.L. GENERATION CONSEIL, représentée par Monsieur Pascal RESPLANDY, possédant 749 actions en nue-propriété.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 750 actions.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert RESPLANDY, en sa qualité de Président. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés en même temps que la convocation ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du directeur général et fixation de sa rémunération
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide de nommer :

M. Pascal RESPLANDY,

Directeur général de la SAS SECAC et ce à compter de ce jour.

M. Pascal RESPLANDY ne percevra aucune rémunération mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Société GENERATION CONSEIL,  
Représentée par M. Pascal RESPLANDY



M. Robert RESPLANDY

